

## Enquête publique sur le projet Aqua Renova

### Enquête Publique portant sur le projet « Aqua Renova »

#### (réalimentation de la nappe phréatique du Gapeau)

Le contrat de délégation du service public de l'alimentation en eau potable, signé avec la Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux (S.E.E.R.C., filiale de Lyonnaise des Eaux) le 19 août 2011, prévoit la mise en place de travaux de réalimentation de la nappe phréatique du Gapeau.



Monsieur le Maire de la Commune d'Hyères a ordonné par arrêté l'ouverture de l'enquête publique relative au projet « Aqua Renova », consistant en la réalimentation de la nappe phréatique du Gapeau par infiltration.

Justification et description du projet : La commune d'Hyères est alimentée en eau potable essentiellement par les eaux issues de la plaine alluviale du Gapeau. Cette nappe est confrontée depuis plus de dix ans à l'intrusion du biseau salé qui met en péril l'ensemble des usages liés à l'eau. Un projet innovant de protection et de restauration de cet aquifère a donc été engagé en vue de préserver les usages. Ce projet consiste en la réalimentation de la nappe phréatique du Gapeau par infiltration d'eau douce acheminée depuis le Roubaud par une canalisation de refoulement.

L'enquête publique se déroulera du 03 décembre 2013 au 06 janvier 2014 inclus, soit 35 jours consécutifs.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon a désigné, par décision du n° E13000115/83 en date du 06 novembre 2013, Monsieur Emilien SAUVAT, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel VIDAL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant entre autres les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations et d'observations, du 03 décembre 2013 au 06 janvier 2014 inclus à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf samedi, dimanche et jours fériés).

Les observations pourront également être adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur par courrier, en Mairie d'Hyères, 12 avenue Joseph Clotis, BP 709, 83 412 Hyères CEDEX, et par voie électronique à l'adresse suivante :

[service.eaux@mairie-hyeres.com](mailto:service.eaux@mairie-hyeres.com)

Monsieur SAUVAT, Commissaire Enquêteur, recevra à l'Hôtel de Ville :

- le mardi 03 décembre 2013 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
- le vendredi 13 décembre 2013 de 13h00 à 16h00 ;
- le lundi 23 décembre 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- le lundi 06 janvier 2014 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Monsieur le Maire de la Commune d'Hyères représente l'autorité compétente auprès de laquelle les informations peuvent être demandées concernant le dossier objet de l'enquête publique. Monsieur le Directeur Général des Services est le responsable du projet.

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Maire de la Commune de Hyères, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en Mairie, accompagné du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Ville d'Hyères.

chargement